

COMMUNIQUE DE PRESSE ASSOCIATION CLARA SUR LES ENFANTS NES OU A NAITRE D'UNE GPA INITIEE EN UKRAINE

Paris le 11/05/2022

Notre Association milite pour la défense des droits des enfants nés par GPA à l'étranger et a obtenu des décisions majeures ces dernières années grâce à leurs deux co-présidents qui mènent un combat en ce sens depuis 20 ans.

Aujourd'hui, nous déplorons ce qui arrive aux couples en cours de GPA en Ukraine. Notre association a toujours dissuadé les couples de se rendre dans ce pays car il ne remplit pas les conditions éthiques de la GPA (à savoir la transparence et le consentement libre et éclairé de chacun) et où les intermédiaires ne sont pas toujours honnêtes. **Mais nous estimons que les enfants sont innocents et nous ne pouvons pas nous désolidariser de leurs parents d'intention.** Nous avons eu connaissance des couples qui se sont laissé convaincre de venir faire accoucher leur gestatrice en France, ce qui met en insécurité la gestatrice, l'enfant et les parents intentionnels dont la mère ne pourra pas être reconnue, et qui l'oblige à mener plus tard une action en justice longue et coûteuse pour adopter.

Nous avons eu connaissance des plaintes déposées par les associations qui prétendent défendre les enfants dont celle de « Juristes pour l'Enfance », une coquille vide satellite de la Manif Pour Tous et de la galaxie religieuse extrémiste. Elles se portent partie civile dans de nombreux cas de GPA ou d'adoption pour faire du buzz, mais se font débouter, comme elles l'ont fait pour notre propre cas dans la procédure en CEDH ou dans le cas de la contestation de la Circulaire Taubira en 2013.

Ainsi, dans les cas récents d'accouchement de gestatrices ukrainiennes en France, et sans préjuger des décisions qui seront prises par les juges (nous espérons que leur situation sera clarifiée et que les deux parents d'intention pourront être reconnus), **nous dénonçons ces associations de « juristes » et autres extrémistes qui agitent des arguties juridiques dans le but de porter atteinte à ces familles.** Ces enfants méritent une filiation stable et conforme à leur vie sociale, et non qu'une association de juristes malveillants s'attaque à eux.

Nous défendons en effet depuis plus de quinze ans les couples qui se sont laissé bercer par les mensonges des cliniques et officines ukrainiennes ou russes sans scrupules et nous les aidons à se sortir de situations dramatiques. Nous dénonçons avec constance le rôle de ces intermédiaires sans scrupules qui mettent les femmes et les enfants en danger, et mentent aux couples sur les réelles conditions de retour en France ou qui ne respectent aucune condition éthique.

A très court terme, nous demandons que le gouvernement français rétablisse les transcriptions intégrales pour tous les enfants nés par GPA à l'étranger, et ce quel que soit leur pays de naissance. A moyen terme, nous demandons que la GPA éthique soit légalisée en France, comme le plébiscitent 75% des Français selon le dernier sondage, afin d'éviter que les couples ne se précipitent dans des pays où prospèrent des intermédiaires sans scrupules, et que de tels drames humains ne se reproduisent.

Sylvie et Dominique MENNESSON

Co-présidents de L'Association CLARA <http://claradoc.gpa.free.fr>

Co-auteurs du livre « Interdits d'Enfants, 20 ans après » aux éditions Fauves (2022)